

relève dans la partie correspondante située dans le Nord ontarien, où se trouve justement cette ferme expérimentale à Kapuskasing.

De plus, j'aimerais ajouter que le «développement» rapide de l'industrie minière influencera, dans les années à venir, celui de l'agriculture proprement dite. A ce sujet, j'ouvre une parenthèse pour mentionner l'ouverture prochaine de nouveaux districts miniers dans la région du lac Mattagami où, justement, le gouvernement fédéral fera construire, au cours des deux prochaines années, un embranchement de chemin de fer; grâce à ce nouveau territoire, il sera possible d'ouvrir une nouvelle région agricole dans le bassin immédiat de la rivière Allard, à laquelle on prédit un bel avenir au point de vue agricole, étant donné que c'est un des districts non encore exploités les plus prometteurs pour l'agriculture dans notre région—j'oserais dire que c'est un des rares districts encore inexploités dans la province de Québec, où les possibilités de l'agriculture sont pourtant immenses.

Alors, avec le «développement» de l'industrie minière qui se fera vers le Nord, le Nord-Est et l'Est de l'Abitibi, il n'y a aucun doute que l'agriculture continuera à progresser dans notre région. C'est dire que la partie agricole, la plus importante de notre territoire se situe dans le Nord-Ouest du Québec, à une distance de près de 300 milles de Kapuskasing. Cela, vous pouvez l'imaginer, présente des inconvénients tant pour le personnel du ministère de l'Agriculture, stationné à Kapuskasing, que pour les cultivateurs ou les agronomes de ma région qui doivent s'y rendre pour obtenir des informations sur l'agriculture ou les recherches qui sont faites à cette ferme expérimentale.

Le travail de recherches agricoles poursuivi par le personnel du ministère fédéral de l'Agriculture, dans cette région, est énormément handicapé par cette distance, car non seulement le personnel du ministère fédéral de l'Agriculture se doit de parcourir cette énorme distance pour effectuer son travail et en observer les résultats mais cela entrave le contact direct de ces fonctionnaires avec les cultivateurs de ma région; par conséquent, l'efficacité de leur travail en est réduite par le temps qu'ils perdent à effectuer ce trajet.

Il en est de même pour les agronomes de notre région, qui doivent parcourir une telle distance s'ils veulent se tenir à la page et étudier leurs différents problèmes à Kapuskasing, sur place, ainsi qu'en observer les résultats aux bénéfices de la classe agricole.

Je tiens à vous faire ces remarques, monsieur le président, avant l'adoption de ce

crédit, vu son importance pour les cultivateurs de la région et les représentations formulées à plusieurs reprises par les représentants de l'UCC du diocèse d'Amos.

Bien entendu, il n'est pas ici question de demander la fermeture de la ferme expérimentale de Kapuskasing; loin de là, loin de moi cette idée, mais vu la situation géographique du territoire immense que doit desservir cette ferme expérimentale, il est de mon devoir de réclamer, pour la région de l'Abitibi, une ferme expérimentale qui s'occupera en même temps de la partie nord de la circonscription de Témiscamingue. J' imagine toutefois que si une telle décision était prise, il serait sage, avant de choisir un site définitif, de consulter les principaux intéressés, en l'occurrence les cultivateurs de la région, de même que les associations agricoles locales que j'ai mentionnées tantôt, je veux dire l'UCC.

Maintenant, avant de reprendre mon siège, il y a un autre point que j'aimerais toucher. Il s'agit de l'établissement d'un abattoir régional pour desservir les cultivateurs de l'Abitibi et du Témiscamingue. Cette question a été étudiée depuis plusieurs années, et plus particulièrement au cours des récentes années. Des études ont été entreprises à ce sujet tant par les cultivateurs que par les chambres de commerce, afin de prouver au gouvernement provincial l'opportunité d'établir cet abattoir dans la région, ce qui aiderait à l'écoulement des produits du bœuf qui pourrait être facilement élevé dans notre région. Un tel abattoir régional fournirait un marché approprié ou un débouché naturel pour l'écoulement du bœuf et d'autres animaux pouvant être élevés dans la région de l'Abitibi. Cette partie de la province de Québec est en «développement» progressif et les possibilités y sont immenses.

Je comprends que la décision d'y établir un abattoir doit être prise par le gouvernement provincial. Mais déjà, officieusement, ainsi que l'a suggéré le comité de l'abattoir organisé dans ma région, la ville de Rouyn a été désignée comme site de cet abattoir. Évidemment, à ma connaissance, aucune décision officielle n'a encore été prise par le gouvernement provincial, ni par le ministère de l'Agriculture, quoique les députés provinciaux de ma région aient déjà fait connaître le choix de ce site.

J' imagine qu'il est de mise d'appeler l'attention du ministre de l'Agriculture sur les subventions qui pourront être accordées, en vertu de la loi concernant les installations frigorifiques des abattoirs. Je recommande donc fortement au ministre d'accorder comme toujours sa bienveillante attention à ce problème, afin que les cultivateurs de l'Abitibi